

MOTION RELATIVE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

**Adoptée par le Conseil Général de la Gironde
le 25 mars 2005**

La France, comme la plupart des pays développés, est confrontée à deux enjeux pour la mise en œuvre de sa politique énergétique. Le premier est lié au réchauffement de la planète, engendré par les rejets croissants de gaz à effet de serre dans l'atmosphère avec les dérèglements climatiques qu'ils entraînent : tempêtes, inondations, canicules, grands froids, érosions côtières. Le second est lié à la raréfaction inéluctable des réserves des énergies fossiles. Les ressources de pétrole et de gaz, d'ici quelques années, seront sensiblement réduites et concentrées dans les mains d'un petit nombre d'états. Parallèlement, la demande de pétrole augmente partout dans le monde : elle flambe en Chine, elle n'est pas maîtrisée aux Etats-Unis, en Europe, au Japon...

Les énergies renouvelables permettent de répondre à ce double défi tout en réduisant considérablement la pollution. En utilisant des forces ou des ressources dont les stocks sont illimités, le vent, la lumière solaire, l'eau, les végétaux, etc., elles confortent notre indépendance énergétique.

La France, comme tous les pays de l'Union Européenne, en signant le protocole de Kyoto, s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en réduisant la consommation d'énergie et en augmentant sa production d'énergies renouvelables.

La Stratégie Nationale de Développement Durable fixe l'objectif d'économiser 54 millions de tonnes d'équivalent Co2 par an à l'horizon 2010, ce qui infléchirait significativement la tendance. Parallèlement, elle vise à accroître de 50 %, d'ici à 2010, la production d'énergie renouvelable thermique, et de porter la part d'électricité d'origine renouvelable à 21 % en 2010, conformément à la directive européenne (2001/77/CE) sur le développement de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables.

Face à ces enjeux déterminants pour notre indépendance énergétique et pour le respect de l'environnement, l'attitude du Gouvernement reste frileuse. De déclaration d'intention en livre blanc, la France reste en retard quant au développement des énergies renouvelables. De plus, conformément à la déclaration du Sommet de la Terre à Johannesburg (2002), les collectivités locales ont un rôle prépondérant à jouer en matière de développement durable.

Il convient donc de s'engager de façon plus volontariste dans une politique de développement des énergies renouvelables :

- en investissant dans la recherche développement pour réduire la différence de coût entre la production d'énergie alternative et les énergies traditionnelles ;
- en aidant les entreprises à se doter d'équipements ayant de meilleures performances énergétiques ;
- en facilitant l'utilisation d'énergies renouvelables dans les logements collectifs ou individuels et dans les bâtiments construits ou gérés par le Département.

.../...

Cet engagement est d'autant plus d'actualité qu'un mois à peine après l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto des amendements successifs présentés par les députés U.M.P., Patrick Ollier et Serge Poignant, rapporteur de la loi d'orientation sur l'énergie, marqueraient un coup d'arrêt aux projets déjà fragiles de la filière éolienne, en augmentant les contraintes et en privilégiant les parcs de forte puissance.

Le Conseil Général, engagé depuis plusieurs années déjà dans une politique de développement durable, pourrait œuvrer pour favoriser la montée en puissance des énergies renouvelables en Gironde, qui pourrait faire l'objet d'une véritable politique publique et s'inscrire dans notre Agenda 21 départemental, notamment :

- par la biomasse pour produire de l'énergie à partir de déchets provenant d'exploitation viticole, de la forêt et d'origine organique,
- par les éoliennes, plusieurs projets de parcs d'éoliennes sont en cours d'élaboration et notre façade littorale pourrait représenter un territoire adéquat d'implantation,
- par l'électricité hydraulique (microcentrale),
- par le solaire passif et le solaire thermique actif,
- par la géothermie, y compris valorisée sous forme de chaleur,
- par les énergies renouvelables thermiques : énergie bois, déchets urbains et industriels,
- par les bio-gaz,
- par les biocarburants,
- par les pompes à chaleur.

Afin de préciser les axes de cette politique transversale, il est proposé d'y travailler dans le cadre des groupes Agenda 21, composés des élus et des agents œuvrant dans les domaines concernant cet enjeu, en lien avec les réflexions départementales sur le prochain contrat de plan Etat/Région. Sur la base des travaux de cette commission, qui pourraient s'appuyer sur des études en maîtrise d'ouvrage départementale, des propositions concrètes seraient soumises à l'Assemblée Départementale lors d'une prochaine session.

En conséquence, par la présente motion, le Conseil Général de la Gironde tient à affirmer son soutien aux politiques favorisant le développement des énergies renouvelables, et demande le retrait des amendements Ollier-Poignant qui vont à l'encontre des principes affichés par la France en faveur du développement durable.